

## LES QUARTIERS EN VEILLE

Les quartiers en veille, soit ceux qui relevaient anciennement d'un zonage Politique de la Ville et qui ne font plus partie des quartiers réglementaires de la nouvelle géographie, intègrent la notion de quartier en veille.

Cette notion de « veille active » a pour but de :

- suivre l'évolution de la situation sociale de ces quartiers et de maintenir une vigilance quant à une éventuelle dégradation de celle-ci,
- mobiliser les moyens de droit commun déployés au bénéfice de ces quartiers si la situation le nécessite et sur la base d'une analyse des besoins.

Sur le territoire du Val d'Orge, les quartiers en veille concerne les 5 communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Brétigny-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge et Morsang-sur-Orge sur l'ancien périmètre CUCS.

<b>Sainte-Geneviève-des-Bois</b>	l'ensemble du quartier des Aunettes, comprenant la résidence des Fées et les équipements de proximité <i>(ancien périmètre ZUS)</i>
<b>Brétigny-sur-Orge</b>	Quartier Rosières-la Fontaine et l'éco-quartier Clause Bois Badeau
<b>Saint-Michel-sur-Orge</b>	l'ensemble du quartier du Bois des Roches <i>(ancien périmètre ZUS)</i>
<b>Fleury-Mérogis</b>	Quartier des Résidences
<b>Morsang-sur-Orge</b>	les quartiers Louise Michel et Jean Morlet, Guérinière et Jean Lurçat <i>(ancien périmètre ZUS)</i>

Dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, la commune de Morsang-sur-Orge ne comporte pas de territoire pouvant être classé en quartier réglementaire. En effet, **les quartiers d'habitat social de la commune n'ont pas une densité suffisamment importante pour intégrer le critère du carreau regroupant plus de 1 000 habitants ayant des ressources inférieures à 60% du revenu fiscal médian.**

Ainsi, les quartiers Jean Morlet, Louise Michel, La Guerinière et Jean Lurçat, anciennement identifiés dans le CUCS, ne figurent pas dans les nouveaux quartiers réglementaires prioritaires. **Néanmoins, les habitants de ces quartiers et tout particulièrement de Louise Michel et Jean Morlet, présentent des fragilités pour lesquels une attention particulière doit être maintenue.**

**DONNEES QUANTITATIVES GENERALES \***

<b>Démographie (Insee 2012)</b>	<b>21 616 habitants</b>
<b>Population par tranches d'âges</b>	0-14 ans : 21,5 %
	15-29 ans : 17,4 %
	30-44 ans : 22,1 %
	45-69 ans : 19,8 %
	60-74 ans : 12,9 %
	75 ans et plus : 6,3 %
<b>Composition des ménages</b>	69,3 % de familles 27,8 % de personnes seules
<b>Composition des familles</b>	49,6 % de couples avec enfants 35,3 % de couples sans enfants 15,1 % de familles monoparentales
<b>Catégorie socioprofessionnelle des ménages</b>	30 % de retraités 20,4 % de professions intermédiaires 15,6 % d'ouvriers 11,9 % d'employés 14,3 % de cadres 4,7 % d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise 3 % autres 0,1 % agriculteurs
<b>Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation</b>	22 926 €

<b>Parc social</b>	
Nombre de logements sociaux (1/01/2013)	2 109
<b>% de logements sociaux (sens loi SRU)</b>	<b>25,44 %</b>
% de logements sociaux dans l'ancien CUCS	61%
Nombre de bailleurs	11
Nombre de nouveaux logements 2009/2013	89
<b>Taux de chômage</b>	<b>9,1 %</b>

*\*Insee RP2011 – En raison de données indisponibles tant récentes que sur les nouveaux quartiers en Politique de la Ville, les statistiques concernent l'ensemble de la commune.*

#### INDICATEURS CLES DES ANCIENS QUARTIERS CUCS (données Insee 2009)

	Jean Morlet	Louise Michel	La Guerinière	Jean Lurçat
<b>Nb de ménages</b>	825	1 249	848	846
<b>Revenu médian par UC</b>	11 648	16 066	15 578	13 750
<b>% de ménages concernés par une allocation chômage</b>	25,2%	20,2%	19,4%	19,2%
<b>% de Familles monoparentales</b>	16%	19%	18%	16%
<b>% d'allocataires du RSA</b>	19%	16%	13%	19%
<b>% de DEFM toutes catégories</b>	13%	15%	11%	14%
<b>% de ménages non imposables</b>	13%	13%	10%	15%
<b>Nb de logements</b>	298	538	324	219

Le quartier Jean Morlet, situé au nord de la commune, est isolé de part une configuration des axes routiers (A6) qui ne permet pas une liaison avec le reste de la commune. Le quartier Louise Michel se caractérise notamment par une population ancienne qui a établi une véritable relation identitaire avec celui-ci.

## 2. Modalités de mise en œuvre du contrat de ville

---

La réforme de la Politique de la Ville se donne comme objectifs d'améliorer la démocratie participative, l'efficacité de l'action publique par la concentration des moyens sur un nombre de quartiers plus restreint, évitant ainsi l'émiettement des actions sans parvenir à créer des effets leviers, et dans un souci global de rationalisation de la dépense.

Ainsi, le principe de co-construction du Contrat de Ville avec les habitants fait des citoyens des quartiers prioritaires des acteurs à part entière du dispositif en leur permettant de s'exprimer et de prendre part aux sujets qui les concernent au quotidien. Les « Conseils Citoyens » qui seront créés au sein de chaque quartier prioritaire seront associés à la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville.

En conséquence, **les modalités classiques de mise en œuvre des précédents contrats de ville sont amenées à évoluer à la fois dans la composition de son comité de pilotage et ses principes de gouvernance, et tout autant dans les conditions d'ingénierie et de mise en œuvre des actions, le travail de vulgarisation et de communication des projets devenant consubstantiels de la participation des habitants, conformément à l'esprit de la Réforme.**

De même, l'élaboration du contrat de ville exige de **renforcer les cadres de collaboration entre la Communauté d'Agglomération et les communes** : dans un contexte de raréfaction des crédits spécifiques, la recherche de convergences et de mutualisation des moyens est bien perçue comme une démarche essentielle de rationalisation et d'économie d'échelle.

*Les signataires rappellent que le Contrat de Ville, convention d'intérêt général, implique que chaque financeur et maître d'ouvrage participe à la définition des perspectives et des objectifs en cohérence avec l'ensemble des partenaires.*

*Pour cela, une dimension stratégique et une dimension technique sont mises en œuvre pour veiller à la cohérence de l'ensemble du contrat de ville.*

## 2.1 UNE GOUVERNANCE INTEGREE ET PARTAGEE

« La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. (...) » (Article 6.1 du chapitre II, titre III de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

Si la loi confie désormais le pilotage aux intercommunalités, la CAVO exerce pleinement cette mission depuis sa création en se dotant d'une équipe MOUS. Au-delà de la Politique de la Ville, la gouvernance même de la CAVO s'exerce, par tradition, sur la base d'un projet de territoire commun au service des habitants et des acteurs du territoire, et avec un lien fort entre l'Agglomération et les communes qui la composent.

Dans cette continuité, les communes sont pleinement associées à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire du Val d'Orge. Ainsi, au-delà des Maires et des équipes techniques, les vice-présidents et les élus municipaux sont également partie prenante de la gouvernance.

Conformément au cadre et aux dispositions de la loi, la gouvernance se veut donc pleinement intégrée, et s'appuie sur :

### ✓ **Le Bureau communautaire de l'Agglomération du Val d'Orge**

Instance démocratique et politique de prises de décisions partagées. Sous l'autorité du Président de la CAVO, le bureau communautaire est chargé de préciser, réajuster et valider les orientations ainsi que leurs déclinaisons opérationnelles du contrat de ville.

### ✓ **La réunion des Maires**

La réunion des Maires des cinq communes concernées par la Politique de la Ville, se réunit autant que de besoin. Elle permet notamment à chaque Maire de préciser la déclinaison communale qu'il attend du Contrat de ville et d'échanger sur les priorités d'interventions pour chaque commune.

### ✓ **La Conférence territoriale**

Instance interne à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et aux communes, elle a vocation d'articuler l'action publique, piloter les actions communautaires afin d'assurer le suivi du

contrat, partager l'intervention de la Politique de la ville et du droit commun. Cette conférence territoriale s'inscrit par ailleurs dans la volonté d'une démarche de recherche de mutualisation des moyens (humains et techniques) et d'une meilleure synergie.

Initiée au cours du processus d'élaboration du présent contrat de ville, elle a vocation à être formalisée et à s'inscrire, dans le cadre d'un calendrier régulier (à minima une fois par semestre), tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville.

Sous l'impulsion et l'autorité du Vice-président de la CAVO en charge de la Politique de la Ville, la Conférence territoriale se compose :

- des Maires-adjoints ou conseillers municipaux en charge de la Politique de la ville et des politiques sectorielles liées,
- du DGA de secteur et de la Direction du service de la Politique de la Ville de la CAVO,
- des Directions générales des communes, les Directions de CCAS (selon l'organisation propre à chacune d'elles).

**Dans le cadre de cette démarche contractuelle, l'Etat est un partenaire essentiel aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et des cinq communes concernées.**

Ainsi, cette gouvernance s'appuie sur le pilotage qui associe l'Etat et les collectivités (CAVO, communes) au sein des instances mises en œuvre.

## 2.2 MODALITES D'ANIMATION ET DE PILOTAGE

### ➤ Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage a la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage collective de l'ensemble des actions menées au titre du Contrat de Ville.

Il est co-présidé par le Préfet Délégué pour l'Egalité des chances de l'Essonne et le Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et rassemble les acteurs concernés ainsi que des représentants des Conseils Citoyens et des représentants rapporteurs des Comités techniques thématiques.

Le mandat du comité de pilotage validé par les signataires doit permettre de :

- définir les objectifs opérationnels d'intervention et les modalités de financements.
- veiller au respect des engagements respectifs et réciproques des signataires du Contrat de Ville, tant en matière de contributions pour les partenaires financeurs que de suivi opérationnel pour les partenaires maîtres d'ouvrage.
- accompagner et arbitrer les éventuelles modifications de la programmation (avenants, échéanciers...etc.).

## Composition des COPIL :

- **Etat** : Procureur de la République, Directions des services départementaux de l'Education Nationale, de l'Agence Régionale de Santé, de l'UT DIRECCTE, de Pôle Emploi, de Sécurité Publique, de la Cohésion Sociale, des Droits des Femmes et à l'Egalité, des Territoires, de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse, du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, de l'ONACVG, des affaires Culturelles et le lieutenant-colonel commandant du groupement de gendarmerie de l'Essonne.
- **Collectivités** : représentants de la CAVO ; des communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge et de Fleury-Mérogis ; du Conseil Départemental (MDS de Sainte-Geneviève-des-Bois/Brétigny-sur-Orge) et du Conseil Régional d'Ile-de-France.
- **Partenaires** : Caisse d'Allocations Familiales ; Chambre de Commerce et d'Industrie ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat ; Caisse des Dépôts et Consignations.
- **Représentants des Conseils Citoyens** du Val d'Orge.

### ➤ Les comités techniques

Ils ont vocation à réunir les acteurs d'une même thématique pour coordonner leurs interventions respectives prévues pour la réalisation des actions programmées.

Chaque comité technique a pour mission de préparer l'aide aux décisions du comité de pilotage et mettre en œuvre les décisions de celui-ci.

Le comité technique a en charge le suivi opérationnel des actions menées : il s'assure de la bonne avancée des réalisations et centralise le recueil d'indicateurs permettant de vérifier l'efficacité de l'action menée au titre de l'évaluation.

Les comités techniques garantissent la bonne tenue des missions et des charges relatives aux conduites de projet :

- élaborer les documents contractuels,
- mettre en place les outils de suivis des engagements des différents maîtres d'ouvrage,
- élaborer et réaliser la programmation annuelle d'actions conformément aux orientations décidées par le Comité de Pilotage.

## 2.2 L'INGENIERIE

Depuis de nombreuses années, l'Agglomération du Val d'Orge a mis en place un service dédié et une équipe projet intercommunale.

Dans le cadre de la Direction du Développement, le service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge est composé d'un chef de service et de 6 chefs de projets, et d'une collaboratrice administrative.

Les missions des chefs de projets s'articulent et se traduisent à la fois par :

- une répartition thématique des chefs de projet (Education-Citoyenneté, Développement économique/Emploi, Santé/Bien-Etre, Prévention-Médiation/Accès aux Droits, Vie des Quartiers et Observatoire),
- et d'une mise à disposition sur les communes de Sainte-Geneviève, Brétigny, Saint-Michel et Fleury-Mérogis pour quatre d'entre eux.

La Maison de Justice et du Droit (MJD), équipement communautaire, est en toute logique rattachée à cette organisation.

Par ailleurs, les ressources de la Communauté d'agglomération sont pleinement mobilisées.

La mise en œuvre de ce contrat de ville nouvelle génération ainsi que les orientations politiques nouvelles ou renforcées (Prévention de la Délinquance, Citoyenneté, Emploi et Développement Economique...) définies par le Président de l'Agglomération et les Maires conduisent naturellement à interroger l'organisation du service Politique de la Ville.

Une démarche en ce sens est engagée de manière concomitante avec l'élaboration du Contrat de Ville afin :

- d'améliorer l'efficacité et la cohérence de l'organisation du service au regard des évolutions du contrat de ville (contour des missions des chefs de projet, renforcement des liens avec les communes,...),
- et d'optimiser la lisibilité du dispositif opérationnel.



## 2.3 LA PARTICIPATION DES HABITANTS

L'expression des habitants, leur association aux projets et aux actions menées, sont au cœur de la Réforme de la Politique de la Ville avec la création de "Conseils citoyens" dans chaque quartier réglementaire, au sein desquels seront désignés des représentants qui siègent au Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

### A) L'accompagnement à la définition et à l'élaboration des Conseils Citoyens

La Communauté d'agglomération du Val d'Orge s'est appuyé sur un cabinet d'étude, « Etat d'Esprit », d'octobre 2014 à décembre 2014, pour définir le cadre et les modalités génériques de mise en œuvre des Conseils Citoyens au sein des quartiers réglementaires, dans l'esprit des principes généraux de l'article 7 de la loi.

#### Objectifs de la mission :

- Répertorier les pratiques participatives dans les villes concernées,
- Saisir des tendances, des sensibilités et des attentes de la part des acteurs concernés,
- Proposer un cadre adapté pour les Conseils Citoyens.

Les 50 entretiens et les études flash réalisés auprès d'acteurs locaux et d'un panel d'habitants des quatre communes concernées (Sainte-Geneviève, Brétigny, Saint-Michel et Fleury-Mérogis) ont mis en exergue :

- **l'hétérogénéité des outils et des dispositifs de participation des habitants mis en œuvre au sein de ces communes** (Conseils de quartiers, conseils consultatifs divers, correspondants locaux, réunions publiques, de concertation...). Chaque quartier prioritaire doit donc être appréhendé de façon différente.
- **La mise en place des conseils citoyens vue comme « une bonne idée » par la plupart des sondés** car ils permettraient aux habitants de s'exprimer sur la réalité de leur quartier mais la crainte d'un manque de mobilisation ou d'impact sur les décisions prises in fine (enquête auprès d'habitants sur la base d'une sélection aléatoire dans les pages blanches).

La CAVO s'est appuyée sur ces travaux pour définir le cadre et les modalités opératoires qui suivent.

## **B) Préfiguration de la mise en œuvre des Conseils Citoyens des quartiers réglementaires du Val d'Orge**

<b>Principes</b>	<p>La réforme de la Politique de la Ville fait obligation de créer un Conseil Citoyen dans chaque quartier réglementaire. Le « guide de référence » de la création des Conseils Citoyens met en exergue des <b>principes fondateurs</b> : <b>neutralité</b> (pas d'élus), <b>parité</b> entre les Femmes et les Hommes, <b>représentativité</b> (provenance géographique au sein du quartier, pyramide des âges...etc.).</p> <p>Par ailleurs, l'esprit de la loi invite à entériner les forces-vives préexistantes (représentants associatifs, citoyens réputés pour leur engagement au service de l'intérêt général, collectifs déjà constitués).</p> <p>En ce sens, <b>les Conseils Citoyens ont vocation à valoriser l'existant et s'appuyer sur des dynamiques participatives déjà mises en œuvre.</b></p>
<b>Constitution</b>	<p><b>A partir d'une démarche volontaire (libre adhésion), les personnes amenées à siéger au Conseil Citoyen constituent deux collèges distincts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>le premier</b>, constitué de <b>personnes réputées pour leur action, leur engagement</b>, ou leur position privilégiée en tant qu'<b>acteur de la vie quotidienne</b>, habitant ou travaillant au sein du quartier, à condition que celles-ci ne soient pas apparentées à une structure prosélyte en matière politique ou religieuse, dans un souci de neutralité.</li><li>➤ <b>le second</b>, constitué d'<b>habitants ayant exprimé par écrit leur souhait de siéger au Conseil Citoyen</b> parmi lesquels les membres sont tirés au sort. Ce second collège doit représenter au moins 50% des membres siégeant au Conseil Citoyen.</li></ul> <p>Sous le contrôle conjoint de l'Etat, de la CAVO et de la commune concernée, plusieurs tirages au sort successifs peuvent être nécessaires afin de répondre aux critères de représentativité (parité, classes d'âge...etc.).</p> <p>Chaque Conseil Citoyen élit en son sein deux représentants (un par collège) qui siègeront au Comité de pilotage du Contrat de Ville.</p>
<b>Finalité</b>	<p><b>La vocation du Conseil Citoyen est consultative</b> : il rend compte de l'expression des habitants, il porte l'information sur l'actualité des projets initiés au sein du quartier, il fait des propositions d'amendements au regard de la programmation d'actions. Il peut également proposer ses propres initiatives.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer la participation des habitants.</li><li>▪ Associer les habitants et les acteurs quotidiens du quartier aux actions d'investissement et de fonctionnement mises en œuvre dans le Contrat de Ville.</li></ul>

<p style="text-align: center;"><b>Cadre</b></p>	<p>Il est rappelé que chaque Conseil Citoyen sera muni :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'une raison sociale associative, créée expressément ou préexistante si cette dernière est en capacité de générer une comptabilité analytique permettant d'identifier les charges et recettes relatives au Conseil Citoyen.</li> <li>▪ d'un local et d'un budget de fonctionnement.</li> <li>▪ d'un règlement intérieur.</li> <li>▪ d'une fréquence précisée de réunions plénières et de réunions thématiques.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Modalités opératoires</b></p>	<p>La méthodologie proposée a pour objectif de faciliter la création effective des Conseils Citoyens en privilégiant le pragmatisme. A ce titre, l'intégration de l'existant, conformément à l'esprit de la réforme, fait figure de première étape incontournable avec <b>l'identification nominative de personnes ressources particulièrement actives et engagées au service de l'intérêt général pour constituer rapidement le premier collège</b> (personnes ressources et responsables associatifs).</p> <p>A partir d'un listing présentant références et compétences de chacun, et après validation des partenaires-pilotes (Etat, CAVO, Ville), ces personnes sont sollicitées et cooptées, si elles le souhaitent, dans une démarche de libre-adhésion.</p> <p><b>Ce premier collège</b> constitué, celui-ci <b>détermine</b>, avec l'appui technique d'un référent communal et du délégué du préfet, <b>les modalités de création et de fonctionnement du Conseil Citoyen, de telle sorte que celui-ci soit élaboré avec les habitants</b>, dans le respect des règles et principes établis dans le cadre du « guide de référence » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablissement d'un plan de communication pour inviter les habitants à se porter candidats pour siéger au sein du second collège.</li> <li>▪ Enregistrement des candidatures (par courrier) et tirage au sort, assisté des représentants de l'Etat et de la commune.</li> <li>▪ Détermination d'un règlement intérieur.</li> <li>▪ Détermination de la tenue d'instances internes (commission thématiques), de la fréquence de réunions plénières.</li> <li>▪ Election des représentants au Comité de Pilotage du Contrat de Ville.</li> </ul> <p>Il est rappelé, <b>compte tenu de la disparité des quartiers</b> (nombre d'habitants, antériorité ou non au sein de la géographie prioritaire), <b>que les principes constitutifs ne sont pas figés et qu'une certaine souplesse est unanimement admise par les partenaires du contrat de ville.</b></p> <p>Néanmoins, afin d'harmoniser le fonctionnement des Conseils Citoyens, il est recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'établir le nombre de membres dans une fourchette établie entre au moins 20 et au plus 40 membres,</li> <li>▪ de proposer un règlement intérieur partagé par les CC sur l'ensemble du territoire,</li> <li>▪ de veiller à la formation des membres du CC pour vulgariser les dispositifs parfois complexes de la Politique de la Ville ; de nombreux habitants étant novices en matière institutionnelle.</li> </ul>

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de candidatures enregistrées.</li> <li>▪ Délais de création.</li> <li>▪ Difficultés de fonctionnement identifiées par les membres du CC (ergonomie des locaux, efficacité du règlement intérieur...).</li> </ul>
Axes de vigilance	Veiller à la bonne représentativité de segments de population (moins de 25 ans, par exemple) ou ayant des contraintes particulières (foyers monoparentaux et garde d'enfants pour siéger).
Budget	<p><u>Budget de fonctionnement annuel par Conseil Citoyen</u> : 6 000 € (publication, convocations, entretien des locaux, comptabilité et bilan...etc.).</p> <p><u>Budget d'investissement par Conseil Citoyen</u> (aménagement) : 20 000 €.</p> <p>⇒ <i>Des financements seront sollicités auprès de l'Etat.</i></p>
Calendrier prévisionnel	<p>Au regard de situations objectivement inégales suivant le quartier concerné et des attendus réglementaires, certains étant déjà dotés d'une forte antériorité tandis que d'autres apparaissent nouvellement dans la géographie prioritaire, certains Conseil Citoyens pourront être créés rapidement, d'autres exigeront un temps de sensibilisation, de communication, de repérage de personnes ressources à même d'en assurer son bon fonctionnement.</p> <p>Le calendrier prévisionnel de la création des Conseils Citoyens fixe pour objectif :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Avant la fin de l'été 2015 : la constitution du premier collège des acteurs de la vie locale pour les quartiers faisant déjà partie de la géographie prioritaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les Aunettes de Sainte-Geneviève-des-Bois (<i>fin mai 2015</i>).</li> <li>✓ La résidence Boieldieu-Bizet de Saint-Michel-sur-Orge.</li> <li>✓ Les Aunettes de Fleury-Mérogis.</li> </ul> </li> <li>2) <b>Avant la fin de l'année 2015 pour les quartiers nouvellement inclus dans la géographie prioritaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La Grange aux Cerfs de Sainte-Geneviève-des-Bois.</li> <li>✓ Les Ardrets et la Cité Edouard Branly de Brétigny-sur-Orge.</li> </ul> </li> <li>3) <b>Pour le premier trimestre 2016</b>, et après les premiers travaux du collège n°1 en matière de modalités de fonctionnement, l'instauration de l'ensemble des Conseils citoyens.</li> </ol>

## LES CONSEILS CITOYENS A SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

<p><b>Etat des lieux</b></p>	<p>La commune s'est dotée d'instances participatives au sein du quartier des Aunettes dès 2003 pour accompagner les projets ANRU 1 en s'appuyant sur la participation des habitants, tant pour l'ingénierie des actions que leur évaluation à l'issue des travaux et aménagements réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ un réseau de correspondants de quartier de 92 habitants.</li> <li>➤ un espace de concertation pérenne ouvert au public un mercredi après-midi et un samedi matin sur deux, en alternance, à la Maison des Services Publics (limitrophe).</li> <li>➤ des réunions de concertation programmées avec un ordre du jour (13 en 2014) informent les habitants de l'actualité du quartier, des projets en cours ou à venir. Celles-ci sont complétées par des enquêtes (porte-à-porte) auprès des riverains, avant et après les travaux d'aménagements.</li> </ul> <p>Par ailleurs, le Conseil des Sages (42 membres et 4 commissions thématiques distinctes) participe aux instances de concertation : les membres de la commission « Solitude et Dépendance » sont des acteurs constants de l'espace de concertation des Aunettes, notamment au titre de l'Analyse des Besoins Sociaux.</p> <p>Des acteurs associatifs incontournables de la vie de quartier (Confédération syndicale des Familles, Secours Populaire, CNL, CLCV, MJC, Femmes dans la Cité, MAJIC...etc.) sont associés à des réunions spécifiques lorsque les sujets abordés les concernent directement (réhabilitation des bailleurs, renforcement des services de la GUSP...).</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Constitution du premier collège du Conseil Citoyen.</b></li> <li>• <b>Préfiguration du plan de communication pour l'appel à candidatures du second collège.</b></li> </ul>
<p><b>Composition</b></p>	<p><i>Les personnes listées ci-après sont pressenties pour siéger au sein du premier collège (personnes ressources) du Conseil Citoyen et prochainement invitées à une réunion de présentation du Conseil Citoyen du quartier des Aunettes, de son rôle et de ses prérogatives.</i></p> <p><i>Pour autant, elles n'ont pas encore été officiellement sollicitées et n'ont donc pas donné d'accord de principe pour y participer. Toutes ces personnes sont bénévoles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– M. le Président de l'association départementale de lutte contre le diabète et l'obésité (implantée à St Hubert)</li> <li>– Mme la Référente de la commission Solitude et Dépendance du Conseil des Sages.</li> <li>– M. le Président du Conseil Syndical de la copropriété des Fées (485 logements)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mme la Vice-Présidente du Secours Populaire Français de Ste Geneviève des Bois.</li> <li>– Administrateur de l'association intermédiaire HERCULE (intérim social – Nombres d'heures délivrées = 55 équivalents temps plein).</li> <li>– une bénévole au sein de l'association CSF (Confédération Syndicale des Familles).</li> <li>– un médecin généraliste du cabinet médical St Hubert (4 médecins, 20 000 consultations par an) depuis plus de trente ans.</li> <li>– M. le Président de la CNL de Ste Geneviève des Bois.</li> <li>– une bénévole à l'Escale (Epicerie sociale)</li> <li>– Administrateur et bénévole de la MJC.</li> <li>– une bénévole de l'association Droit à un Avenir.</li> </ul>
<b>Rôle et Organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer le <b>premier collège (12 membres)</b> du Conseil Citoyen.</li> <li>- <b>Préfigurer les actions de communication</b> à engager pour appeler les habitants à porter leur candidature pour y siéger.</li> <li>- Dans un cadre participatif avec les acteurs institutionnels (Etat, ville, CAVO) en appui, <b>cerner les conditions de fonctionnement du Conseil Citoyen</b> et notamment : localisation, raison sociale, règlement intérieur...</li> </ul>
<b>Accompagnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référent technique local : chargé de mission</li> <li>- Référent thématique CAVO : Chef de projet</li> <li>- Délégué du Préfet</li> </ul>

## LES CONSEILS CITOYENS A BRETIGNY-SUR-ORGE

<p><b>Genèse</b></p>	<p>La commune de Brétigny développe la démocratie locale. Depuis le début du mois de janvier 2015, la ville a mis en place 4 Conseils de Quartier.</p> <p>Dans le cadre de la politique de la ville Le conseil qui intègre les quartiers prioritaires Ardrets et Branly sera transformé en conseil citoyen et délocalisé à l'espace Nelson Mandela pour être au plus proche des quartiers concernés.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Le Conseil Citoyen doit être une instance de concertation composé d'acteurs associatifs (collectifs d'associations, habitants, personnes reconnues...) et force de propositions sur les programmes d'actions et l'évaluation du Contrat de ville.</p> <p>Le Conseil Citoyen a une approche qui privilégie le collectif à l'individuel, la co-construction à la revendication.</p>
<p><b>Composition</b></p>	<p><b>1<sup>er</sup> collège (dix personnes)</b> : personnes et structures ressources identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association pour les Potagers d'Insertion du Val d'Orge (PPIVO)</li> <li>- ALPHABETA</li> <li>- Amicales des locataires</li> <li>- Associations sportives</li> <li>- Des locataires I3F</li> <li>- Collectif Semaine de la Solidarité Internationale (SSI)</li> <li>- Des personnes participantes au conseil de quartier Sud (Ardrets-Branly)</li> </ul> <p><b>2<sup>nd</sup> collège</b> : <i>en cours de réflexion</i></p>
<p><b>Rôle et Organisation</b></p>	<p>Le Conseil Citoyen est un lieu d'information, de débats et d'expression concernant les projets du quartier prioritaire et le Contrat de Ville.</p> <p>Les membres du conseil citoyen peuvent soumettre des propositions dans le cadre de la politique de la ville.</p> <p>Le 1er Collège, en lien étroit avec les acteurs institutionnels (Etat, ville, CAVO) , définira les modalités de fonctionnement : localisation, raison sociale, règlement intérieur, programmes de formation, calendrier des rencontres, des réunions thématiques...</p>
<p><b>Accompagnement</b></p>	<p>Identification :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un référent communal, appui technique et administratif du Conseil citoyen,</li> <li>- du chef de projet politique de la ville en charge des Conseils Citoyens au niveau agglo</li> <li>- du délégué du préfet</li> </ul>

## LES CONSEILS CITOYENS A SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

<p><b>Genèse</b></p>	<p>Les conseils de quartier ont été relancés au mois de janvier 2015 par la municipalité. Au nombre de 3, ces conseils de quartier recouvrent l'ensemble de la ville et sont composés de de trois collèges « habitants », « personnalités qualifiées » et « associations » chacun composé de cinq membres.</p> <p>La mise en place d'un conseil Citoyen à Saint-Michel-sur-Orge s'établira en toute indépendance des conseils de quartier existants.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Cette instance consultative a pour objectif d'être un lieu d'information, de consultation et d'accompagnement sur les projets qui concernent le quartier prioritaire Boieldieu-Bizet. Il aura également pour autres objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de développer la participation des habitants.</li> <li>- d'associer les habitants et les acteurs quotidiens du quartier aux actions d'investissement et de fonctionnement mises en œuvre dans le Contrat de Ville.</li> </ul>
<p><b>Composition</b></p>	<p><b>Nombre de membres par collège : 10.</b></p> <p>Liste des structures dont des membres pourraient prétendre à siéger au sein du <b>1<sup>er</sup> Collège, constitué de personnes dites « reconnues pour leur action » sur le quartier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des représentants d'associations de jeunes.</li> <li>- des représentants d'associations sportives</li> <li>- des membres de l'amicale de locataires</li> <li>- des membres de structures dont l'action relève de l'Education populaire.</li> <li>- des représentants de commerçants</li> <li>- des professionnels de la santé.</li> <li>- des représentants du foyer- seniors Debussy.</li> <li>- des représentants d'associations de familles.</li> </ul> <p><b>Le 2<sup>ème</sup> collège composé d'habitants :</b> tirage au sort ou sur inscription (modalités en cours de définition).</p>
<p><b>Rôle et Organisation</b></p>	<p>La vocation du Conseil Citoyen est consultative : il rend compte de l'expression des habitants, il porte l'information sur l'actualité des projets initiés au sein du quartier, il fait des propositions d'amendements au regard de la programmation d'actions. Il peut également proposer ses propres initiatives.</p> <p>Le Conseil Citoyen sera muni :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un budget d'un local,</li> <li>- d'un budget de fonctionnement en fonction de l'enveloppe financière allouée par l'Etat et d'une comptabilité analytique permettant d'identifier les charges et recettes relatives à son fonctionnement.</li> <li>- d'un règlement intérieur.</li> <li>- d'une fréquence précisée de réunions plénières et de réunions thématiques.</li> </ul>
<p><b>Accompagnement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un référent communal :</b> un agent des services de l'action solidaire.</li> <li>- <b>Le chef de projet Politique de la ville, qui sera en charge des conseils citoyens au niveau de la communauté d'agglomération,</b> interviendra pour assurer la cohérence avec les conseils citoyens des autres communes, apporter un appui technique, proposer des formations.</li> <li>- <b>Le délégué du Préfet</b> apportera un appui technique pour le démarrage et le suivi de cette instance.</li> </ul>



## LES CONSEILS CITOYENS A FLEURY-MEROGIS

<p><b>Genèse</b></p>	<p><b>La commune de Fleury-Mérogis n'a pas d'instance dédiée à la participation des habitants</b> de type Conseil ou comité de quartier, ni de service spécifique pour la vie des quartiers.</p> <p>Néanmoins, des <b>démarches de concertation avancée ont été mises en place</b> sur les aménagements urbains, la gestion urbaine de proximité et la rénovation thermique dans le cadre de l'agenda 21 local et du parcours résidentiel.</p> <p>La ville, via le pôle Culture - Vie locale et associative propose un soutien technique et financier aux associations et accompagne des projets culturels impliquant la participation des habitants.</p> <p>La mise en place du conseil citoyen pour le quartier des Aunettes sera donc une première expérience de mise en œuvre d'un dispositif participatif pérenne sur la commune.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Expérimenter la mise en œuvre d'un dispositif participatif</b> sur la commune.</li> <li>➤ <b>Associer les habitants et les acteurs quotidiens du quartier</b> des Aunettes aux actions de fonctionnement et d'investissement du Contrat de ville.</li> <li>➤ <b>Permettre au Conseil citoyen de s'impliquer</b> dans les événements de la vie locale.</li> </ul>
<p><b>Composition</b></p>	<p><b>1<sup>er</sup> collègue : (une quinzaine de membres envisagés)</b>  Les personnes ressources identifiées seraient notamment des membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'association des locataires (CNL)</li> <li>- de l'association Il était une fois</li> <li>- de l'association Réagir</li> <li>- de l'association Club des parents solidaires</li> <li>- de l'association Robert Flaherty</li> <li>- de l'association des parents d'élèves du groupe scolaires Desnos (1, 2, 3 soleil)</li> <li>- de l'association Handball Morsang/Fleury</li> <li>- et du médecin du quartier (Docteur Chapuzot)</li> </ul> <p><b>2<sup>ème</sup> collègue : (une quinzaine de membres envisagés)</b>  Les modalités de constitution de ce deuxième de collègue, notamment en matière de tirage au sort, sont en cours de réflexion.</p>
<p><b>Rôle et Organisation</b></p>	<p>La vocation du Conseil Citoyen est consultative : il rend compte de l'expression des habitants, porte l'information sur l'actualité des projets initiés au sein du quartier, fait des propositions d'amendements au regard de la programmation d'actions. Il peut également proposer ses propres initiatives.</p> <p>Le Conseil Citoyen sera muni :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une raison sociale associative,</li> <li>- d'un local,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un budget de fonctionnement établi au regard de l'appui financier proposé par les services de l'Etat,</li> <li>- d'un règlement intérieur,</li> <li>- d'une fréquence précisée de réunions plénières et de réunions thématiques.</li> </ul>
<p><b>Accompagnement</b></p>	<p><b>Un référent communal sera identifié.</b> Il assurera notamment un travail de terrain pour aller à la rencontre des habitants et les mobiliser autour du Conseil citoyen. Ce référent travaillera en étroite collaboration avec le Pôle culture, vie locale et associative, plus particulièrement avec la référente Vie associative pour l'accompagnement à la constitution administrative de l'association porteuse du Conseil citoyen.</p> <p><b>Le chef de projet politique de la ville, en charge des conseils citoyen au niveau de l'agglomération,</b> interviendra pour assurer la cohérence avec les autres communes, apporter un appui technique, proposer des formations.</p> <p><b>Le délégué du préfet sera également associé,</b> notamment en appui technique pour le démarrage du dispositif.</p>

## 2.4 EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

L'évaluation du Contrat de Ville exige une approche méthodologique qui permette de mesurer l'impact des actions menées en réponse aux besoins du public et pas seulement de vérifier la réalisation de la programmation. Cette approche suppose de disposer "d'indicateurs de référence", mesurés en amont des actions menées, de telle sorte que ces indicateurs témoignent ensuite des évolutions opérées au mérite de ces actions.

Cette volonté de répondre aux exigences de l'évaluation des politiques publiques consacrée aux quartiers réglementaires nécessite une démarche transversale : **la préfiguration d'un observatoire du Contrat de Ville sur l'ensemble du territoire de la CAVO aura pour objectif d'identifier ces indicateurs pertinents par thématique et de décliner les modalités opératoires pour la création à terme d'une base de données partagée.**

⇒ Proposition d'une méthodologie commune d'évaluation

### Disposer d'une méthodologie d'évaluation partagée et d'indicateurs de référence

Pilote	Agglomération du Val d'Orge – Service Politique de la Ville
Partenaire(s) associé(s)	Tous les acteurs participants aux Comités techniques du Contrat de Ville

#### Diagnostic

**L'évaluation des politiques publiques et de l'impact des actions initiées au sein du Contrat de Ville se heurte à une difficulté méthodologique : il n'est pas possible de mesurer les valeurs-ajoutées d'une action sans disposer préalablement d'un « état des lieux » initial étayé par des « indicateurs de référence ».**

Le travail d'observation et de mesure des symptômes (indicateurs sociaux, besoins non-satisfaits, dysfonctionnements...etc.) en amont de l'action doit être produit de façon générique et synthétisé selon des modalités partagées, indépendamment de la thématique concernée.

Par ailleurs, la **diversité des sources disponibles**, leur croisement, leur actualisation, ajoutent une difficulté supplémentaire, tous les acteurs ne partageant pas la même démarche, attachés **chacun aux données relatives à leur cœur de métier**.

Plus encore, le **chevauchement de découpages territoriaux différenciés** (circonscription de Police, par exemple) ou de typologies de public (comme pour la segmentation souvent variable des tranches d'âge suivant les structures) rend complexe l'analyse de données qui ne se réfèrent pas à une même entité observée et qui en conséquence ne se superposent pas d'emblée.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doter le Contrat de Ville d'une méthodologie d'évaluation partagée.</li> <li>• Disposer d'indicateurs de référence en amont des actions.</li> <li>• Harmoniser les modalités d'observation et d'analyse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préfigurer une base de données par thématique comme socle d'un « observatoire du Contrat de Ville ».</li> <li>• Mesurer l'impact des actions engagées au regard de l'évolution des indicateurs.</li> </ul>

Modalités opératoires
<p><b>Les comités techniques associés à chaque thématique initient un travail préalable de définition : quels sont les indicateurs pertinents, observables, tant dans une dimension quantitative que qualitative ?</b></p> <p>Si les données chiffrées et quantifiables sont plus facilement identifiables et profitent de données déjà existantes (nombre d'élèves ayant obtenu le brevet des collèges, nombre de délits constatés, nombre de foyers bénéficiant de l'APL sur un Iris donné, valeur de mutation moyenne pour un bien immobilier), les critères qualitatifs confrontent souvent les acteurs à des « visions » parcellaires et variables et exigent des choix parfois subjectifs. Quels sont par exemple les « indicateurs témoins » des actions relatives à la promotion de la Citoyenneté ?</p> <p>Ce vaste chantier méthodologique admettra donc dans <b>une première étape d'élaboration la recherche d'indicateurs « incontestables », et dans un second temps des « indicateurs d'appréciation », supposant une part d'imprécision.</b></p> <p>Les comités techniques s'engagent à produire ce travail préalable avant tout engagement d'actions nouvelles en proposant au Comité de pilotage les indicateurs retenus, les modalités d'observation, la fréquence de leur actualisation. Après validation, les indicateurs retenus sont fournis par les comités techniques et centralisés dans le cadre de l'observatoire du Contrat de Ville. Chaque comité technique veillera à désigner un référent chargé du lien avec cet observatoire.</p>

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délais de recensement des indicateurs pertinents.</li> <li>• Efficacité des indicateurs retenus.</li> <li>• Ergonomie des modalités d'observation.</li> <li>• Nombre d'indicateurs constituant la base de données de l'observatoire du Contrat de Ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Veiller à la compatibilité des données et à la cohérence de l'observation (territoire analysé, segmentation du public).</li> <li>▪ Harmoniser les pratiques et les modalités d'observation.</li> <li>▪ Vérifier les contraintes de saisies, de confidentialité, et du cadre de diffusion des analyses.</li> </ul>

Moyens et budgets prévisionnels
<p>Chef de projet de l'équipe MOUS en charge de l'observatoire du Contrat de Ville (exclusivement) et dont les missions sont la constitution de la base de données, l'actualisation de l'observatoire et la production d'analyses au regard des évolutions constatées.</p>

⇒ Proposition d'indicateurs de base pour l'observation des quartiers prioritaires et en veille

<p><b>Démographie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition de la population par tranche d'âge et par sexe</li> <li>• Nombre de primo-arrivants par villes</li> <li>• Familles monoparentales</li> <li>• Familles nombreuses</li> </ul>	<p><b>Logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements</li> <li>• Répartition privé / locatif social</li> <li>• Nombre de logements spécifiques</li> <li>• Ancienneté d'emménagement</li> <li>• Taux de vacance des logements</li> </ul>
<p><b>Revenus et niveau de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenu médian par Unité de Consommation de l'ensemble des ménages, avec une répartition propriétaires occupants / locataires du parc privé / locataires du parc social</li> <li>• % de ménages en dessous du seuil de pauvreté</li> <li>• Nombre d'allocataires CAF et poids dans la population des quartiers</li> <li>• Nombre et % d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% et à 100% de prestations sociales</li> <li>• Part des ménages non imposables et poids dans la population des quartiers</li> <li>• Nombre et % d'allocataires du RSA</li> <li>• Nombre d'utilisateurs de la tarification sociale (transport, énergie)</li> </ul>	<p><b>Education</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de scolarisation des moins de 3 ans</li> <li>• Taux de scolarisation des 15/17 ans et 18/24 ans</li> <li>• Niveau de formation des plus de 15 ans sortis du système scolaire et répartition par sexe</li> <li>• Réussite au Diplôme National du Brevet</li> <li>• Orientation des élèves en fin de 3<sup>ème</sup></li> </ul>
<p><b>Emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de chômage par tranche d'âge et par sexe</li> <li>• Taux de chômage des jeunes avec distinction par sexe</li> <li>• Nombre de DEFM par catégorie ABC et précision : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des – de 25 ans</li> <li>- Part des femmes</li> <li>- Part des inscrits depuis plus d'1 an</li> <li>- Part des DEFM non qualifiés</li> </ul> </li> <li>• Poids des demandeurs d'emploi (DE) résidant en QPV dans le total des DE</li> </ul>	<p><b>Prévention et Sécurité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fichier 4 001 – phénomène de délinquance par type</li> </ul>
	<p><b>Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monographie de l'ARS</li> <li>• Taux de bénéficiaires CMUC du régime général</li> <li>• Taux de bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé du régime général</li> <li>• Taux de dépistage du cancer du sein des femmes du régime général</li> <li>• Taux de dépistage du cancer colorectal du régime général</li> <li>• Taux d'examen bucco-dentaire des enfants de 6, 9, 12, 15 et 18 ans du régime général</li> <li>• Taux de généralistes pour 10 000 habitants</li> <li>• Part des généralistes de plus de 55 ans</li> <li>• Taux des dentistes pour 10 000 habitants</li> <li>• Part des dentistes de plus de 55 ans.</li> </ul>

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : LE PROGRAMME OPERATIONNEL

---

### 1. Orientations générales et Priorités

### 2. Programmation en investissement par commune

- Programmation à l'échelle de la Communauté d'agglomération
- Déclinaison des projets d'investissement à l'échelle des communes

### 3. Programmation en fonctionnement par thématique

- Emploi et Développement Economique
  - Education et Citoyenneté
  - Prévention de la délinquance et Accès aux droits
  - Habitat et Cadre de vie
  - Santé et Bien-Etre
  - Vie des quartiers
  - Egalité femmes / hommes et Lutte contre les discriminations
-

# 1. Orientations générales et Priorités

---

Parmi les thématiques structurantes et les axes d'intervention du Contrat de Ville, la **Communauté d'Agglomération du Val d'Orge** retient comme priorités : l'Emploi et le Développement Economique, l'Education et la Citoyenneté, la Prévention de la délinquance et l'Accès aux droits, l'Habitat et le cadre de vie.

Sans réduire leur importance, les actions proposées au titre des autres thématiques, Santé et Bien-être, Vie de Quartier, s'inscrivent principalement dans la continuité de la politique générale de la CAVO par le maintien et le renforcement d'initiatives déjà engagées dans la durée.

Les actions programmées, dans leurs dimensions les plus opérationnelles, témoignent du souci constant d'investir pleinement les trois thématiques transversales du Contrat de Ville : la Jeunesse, l'Egalité entre les Femmes et les Hommes et la lutte contre les discriminations.

## LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE

### DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION

---

Le développement économique et le développement de l'emploi sont inscrits comme priorités de la réforme de la Politique de la Ville. La CAVO et les partenaires du Contrat de Ville réaffirment préalablement les objectifs indiqués dans le cadre du Pacte 2 pour l'emploi, la formation et le développement économique, les actions proposées au sein du Contrat de Ville s'inscrivant dans la continuité et le renforcement d'une politique générale partagée par l'ensemble des partenaires.

**Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge a engagé une politique globale volontariste pour que les fortes potentialités de développement économique du territoire bénéficient à tous les demandeurs d'emplois, notamment les publics relevant de parcours d'insertion.**

**Cette volonté est constitutive de l'identité du Val d'Orge et traduite par une orientation majeure de sa politique générale : développer l'emploi de proximité.** Cette finalité revêt plusieurs enjeux : elle fonde d'une part l'équilibre social du territoire, l'accès à l'Emploi demeurant le seul moyen d'autonomie et de stabilité des ressources, et d'autre part elle décline dans sa dimension la plus quotidienne le « développement durable », l'Emploi de proximité permettant de travailler près de chez soi, limitant ainsi les temps de transport, réduisant la

pollution occasionnée par les trajets domicile-travail, et offrant en conséquence du temps supplémentaire pour la vie familiale et sociale.

La politique générale de la CAVO en matière d'accès à l'Emploi s'est ainsi concrétisée par les actions du service de Développement Economique et son articulation quotidienne avec les acteurs institutionnels de l'accompagnement à l'Emploi au moyen d'une coordination de terrain autour de sa « cellule de recrutement », instance opérationnelle de rapprochement entre les demandeurs et les offres d'emploi recueillies auprès des entreprises. L'efficacité de ce travail a permis d'enregistrer des résultats probants, le territoire de la CAVO représentant un quart des offres d'emploi du département. Il a permis également de mieux résister que d'autres territoires aux effets de la crise, avec une augmentation contenue du taux de chômage depuis 2010.

Néanmoins, la croissance du nombre de demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des personnes de bas niveaux de qualification, a été marquée et durable, mettant en exergue les quartiers réglementaires de la Politique de la Ville plus fortement touchés par ces évolutions. Dans cette situation, **le Contrat de Ville doit marquer et concrétiser la volonté d'engager de nouveaux efforts en direction de ces publics, à partir d'axes d'intervention complémentaires :**

- **Mettre le développement économique et la création d'activités du territoire au service de l'Emploi.**

Le développement des grands projets Val Vert Croix blanche et la requalification de l'ancienne Base Aérienne 217 sont des réalisations programmées, de grande envergure, et dont les potentialités doivent permettre d'amplifier encore les actions d'insertion et générer des offres d'emplois sur le territoire. C'est dans cet état d'esprit que les élus du Val d'Orge ont souhaité intégrer ces sites comme des espaces vécus.

- **Faciliter l'implantation d'activités économiques au cœur des quartiers réglementaires.**

En proposant des conditions d'implantation spécifiques et particulièrement **attractives pour les acteurs relevant de l'Economie Sociale et Solidaire**, les quartiers de la Politique de la Ville pourront profiter d'une offre de biens et services et de tarifs adaptés aux foyers les plus modestes. Egalement, l'accompagnement des porteurs de projets d'entreprise résidents des quartiers constituera un moyen d'actions privilégié. **Les initiatives économiques portées par les habitants des quartiers sont à la fois des exemples de réussite et une source de richesses considérables dans des lieux souvent délaissés par l'économie traditionnelle. La revitalisation des quartiers et des activités doit s'appuyer sur celles et ceux qui, résidents, portent une part des actions à venir pour la dynamisation des quartiers.**

- **Développer les mesures de droit commun en matière d'aides à l'Emploi.**

**La sensibilisation des employeurs aux dispositifs d'aide à l'Emploi, notamment en direction des jeunes, fera l'objet d'efforts soutenus :** promouvoir les contrats d'apprentissage et l'alternance ou encore la mesure « Emploi d'Avenir » auprès des acteurs associatifs et des collectivités doit permettre d'obtenir des effets leviers à court terme. De la même manière, la **systématisation de clauses d'insertion** intégrées aux marchés publics, dans le cadre des aménagements nécessaires à la réalisation des grands projets du parc d'activités Val Vert et de la Base Aérienne, mais aussi dans le cadre des structures d'insertion et de formation de la maison d'arrêt, constituera un socle d'offre d'emplois qui bénéficiera directement aux demandeurs d'emploi des quartiers.



**Au regard de ces enjeux majeurs pour le territoire, les réflexions de l'ensemble des partenaires mobilisés pour l'élaboration du Contrat de ville ont également abouti à un constat partagé autour de :**

➤ **la nécessité de créer un nouvel équipement réunissant les acteurs** du développement économique (communauté d'agglomération, promoteurs, aménageurs et entreprises) et les acteurs de l'Emploi et de la Formation professionnelle, **lieu de ressources et d'animation** permettant de délivrer : des réunions d'informations collectives portant sur des campagnes de recrutement liées aux implantations, des formations préalables à la prise d'emploi, les formations associées aux parcours des bénéficiaires des clauses d'insertion, des sessions de formations dans le cadre du DIF et de la formation continue, des services de rapprochement des offres et des demandeurs d'emploi en temps réel avec localisation d'une « cellule de recrutement de proximité » directement liée à l'actualité des implantations sur les sites Val Vert et Base Aérienne, d'une coordination sur l'étude des besoins de requalification et de reclassement de salariés touchés par des plans sociaux.

Par ailleurs, cet équipement pourra intégrer une plateforme logistique d'accueil de formations internes des entreprises et de séminaires en délivrant des prestations à même d'amortir ses charges de fonctionnement et devra permettre de renforcer les passerelles avec la maison d'arrêt en mutualisant les formations qualifiantes tout comme en développant de nouvelles filières : espaces verts, apiculteur.

➤ **la nécessité de mieux structurer le réseau des partenaires de l'emploi et de poursuivre la cohérence des actions menées pour favoriser l'emploi des habitants des quartiers.**

Le contrat de ville a pour objectif de faciliter la structuration du réseau des acteurs et des partenaires de l'emploi autour d'une stratégie commune. Il s'agit d'organiser sur le plan opérationnel la détection des créations d'emploi, préparer et positionner les candidats, accompagner les entreprises vers la formalisation de leurs besoins de recrutement... Cette démarche rejoint l'ambition énoncée dans le cadre du Pacte 2.

Les orientations et actions développées sont dimensionnées pour répondre aux différents enjeux à l'échelle des quartiers réglementaires, des quartiers en « veille » et des quartiers « vécus » des communes du Val d'Orge. Au plus proche, la prise en compte des spécificités locales et des actions initiées par les communes renforce cette nécessité d'avoir une structure commune.

*A l'heure où le Premier Ministre lui-même évoque un « apartheid social » pour qualifier la relégation des quartiers d'habitat social, la Politique de la Ville est plus que jamais le « bras armé » d'une politique générale tenant compte de cette situation pour revenir, conformément à la finalité de la Politique de la Ville, au Droit Commun en rattrapant le niveau et la qualité de vie de l'ensemble du territoire.*

*A ce titre, le Contrat de Ville est l'outil institutionnel de référence et le cadre partenarial mettant en responsabilité les acteurs d'une politique qui, confrontés à de tels constats, se doit d'être volontariste et offensive.*

*Certains quartiers (65) sont plus affectés que d'autres, mais il apparaît au regard des principaux indicateurs sociaux de référence que l'ensemble des quartiers de la Géographie prioritaire sont en voie de fragilisation et exige des réponses fortes de la puissance publique.*



Si l'accent est mis sur le développement économique et l'emploi, ou encore l'habitat et le cadre de vie, la politique relative à l'Education et la Citoyenneté revêt désormais des enjeux majeurs, essentiels au devenir des enfants et des jeunes résidents des quartiers. **L'Education met légitimement en avant la réussite individuelle dans le cadre du parcours scolaire mais il s'agit également d'éduquer au « vivre ensemble » et aux valeurs qui le fondent dans une dimension collective.** Les événements dramatiques de ce début d'année 2015 marquent une prise de conscience sans précédent pour prévenir le sentiment d'abandon et l'errance de jeunes qui se voient sans avenir et les risques de parcours déviants entre désœuvrement, délinquance et violences.

En toute logique, les axes d'intervention prioritaires du Contrat de Ville du Val d'Orge mettent en exergue la réussite scolaire, tant au titre des principes d'égalité des chances que de prévention des parcours déviants, et avec elle le développement des activités culturelles et sportives pour l'épanouissement individuel de jeunes en devenir.

Pour ce faire, le maintien et le développement des moyens humains dédiés à l'encadrement des plus jeunes, sont de strictes priorités : **les partenaires signataires du Contrat de Ville réaffirment leur volonté partagée de renforcer les dispositifs de Réussite Educative, les moyens dédiés aux structures d'accueil et d'animation, de développer de nouvelles actions pour engager une pédagogie active de transmission des valeurs propres à la Citoyenneté et la Laïcité.**

Par ailleurs, le soutien à la parentalité fera l'objet d'efforts particuliers pour munir les parents, tous les parents, des informations et des acquisitions nécessaires au suivi éducatif et scolaire de leurs enfants.

**L'ensemble des actions projetées suit ainsi ces déclinaisons :**

- ⇒ Renforcer la réussite scolaire et l'épanouissement individuel des plus jeunes.**
- ⇒ Eduquer aux valeurs qui fondent la citoyenneté.**
- ⇒ Soutenir la parentalité.**

Les questions de prévention de la délinquance et de la récidive, d'accès au droit ainsi que de celles du partenariat et de la cohérence des dispositifs font débat depuis plus de vingt ans.

L'actualité tragique de ce début d'année 2015 conduit au simple constat que la multitude des actions menées ne peut répondre à des modèles généraux stricts mais doivent résulter d'initiatives locales, d'union de toutes les ressources pour répondre de manière efficace et pertinente aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Les problèmes de délinquance et de sécurité doivent être traités dans une approche globale, intégrant à la fois les dimensions sociales et pénales. Sur les territoires prioritaires, la mise en œuvre de politiques de prévention efficaces, articulant approche préventive et approche répressive, implique la concertation et la coordination des différents acteurs (services de l'Etat, collectivités territoriales, institution judiciaire, Education Nationale, bailleurs, associations...).

Leur développement s'inscrit donc naturellement dans la Politique de la Ville, qui offre ce cadre partenarial et global, permet le décloisonnement et poursuit la recherche d'une plus grande cohésion sociale.

Au-delà des outils existants pouvant être déployés, il est nécessaire de commencer par ce préalable incontournable afin de définir ou redéfinir un cadre partagé par tous les acteurs où les enjeux, les problématiques, les priorités et les périmètres d'intervention de chacun sont clairement identifiés.

Aussi, les actions de ce contrat de ville, seront approfondies lors de l'avenant, sur la base du diagnostic partagé.

Les réalisations de la Politique de la Ville en matière de rénovation urbaine et de réhabilitation des logements ont considérablement contribué à l'amélioration du cadre de vie.

Malgré ces progrès, les acteurs de l'Habitat, et particulièrement les bailleurs sociaux et les collectivités locales, sont confrontés à plusieurs problématiques communes.

Les objectifs initiaux de la Politique de la Ville de retour au Droit Commun considéraient l'équilibre social et la mixité au sein des quartiers comme des enjeux majeurs. Pour investir ces sujets complexes et exigeant des approches d'envergure, [le Contrat de Ville du Val d'Orge marque la volonté d'initier des actions permettant d'une part de disposer d'états des lieux affinés et actualisés afin d'analyser l'évolution du peuplement, et d'autre part de fédérer les acteurs de l'attribution de logements afin de maîtriser cette évolution, notamment au sein des quartiers réglementaires](#). Cette volonté politique ambitieuse de la CAVO rejoint celle de l'Etat ; les lois ALUR et VECU prévoyant la mise en place d'une conférence intercommunale du logement.

Pour mettre en œuvre cette ambition et répondre à de nouveaux enjeux relevant du développement durable, comme, entre autres exemples, la lutte contre la précarité énergétique et ses incidences sur la solidarité en matière d'aide aux foyers les plus démunis, [la politique de l'Habitat sur le territoire doit impérativement se faire en étroite coopération avec les organismes HLM mais également avec les partenaires du parc d'habitat privé](#). En effet, les quartiers prioritaires comptent des copropriétés fragiles. Aussi, la démarche doit être conduite en cohérence avec l'intervention en direction de ces copropriétés, notamment en matière de rénovation thermique, d'actions de prévention...

Par ailleurs, la vie quotidienne des habitants de ces quartiers reste confrontée à des problématiques constantes : nuisances, dégradations, manques et dysfonctionnements relatifs au stationnement, au tri d'ordures ménagères, dépôts sauvages d'encombrants...etc. Quelle que soit la qualité des investissements opérés, [la vie quotidienne des quartiers d'habitat social est fortement impactée par ces problématiques qui aggravent la perception négative du cadre de vie](#).

Si certaines relèvent de la structure urbaine, d'autres invitent à travailler aux comportements et au bon usage des espaces communs. Outil principal de l'amélioration de la vie quotidienne, la Gestion Urbaine et Sociale et Proximité doit proposer des actions et des solutions répondant à ces problèmes pour restaurer la qualité du cadre de vie.

Aussi, il est affiché le souhait d'assurer **un pilotage intercommunal en élaborant une convention GUSP transversale de « tronc commun »**. Ce cadre innovant sera renforcé par des conventions bilatérales traitant de problèmes plus territorialisés et spécifiques à chaque site.

Enfin, dans le cadre de l'agenda HLM 2015-2018, la charte nationale pour la qualité de vie urbaine sera déclinée en une charte locale.

## 2. Programmation en investissement

Les projets d'investissements présentés ci-après sont nécessairement en lien avec les projets de fonctionnement, tant à l'échelle de la Communauté d'Agglomération qu'à celle des communes.

### 2.1- PROGRAMMATION A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Thématiques	Projets	Coût TTC
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI - FORMATION	<p><b>Création d'un lieu ressources</b></p> <p>⇒ <u>Lieu pressenti</u> : 400 m<sup>2</sup> au sein d'un équipement de 3 000 m<sup>2</sup> situé sur l'ancienne Base Aérienne 217 (ex Bâtiment Thomson)</p> <p>⇒ <u>Financements européens sollicités</u> dans le cadre d'un <b>appel à projet ITI</b> (Investissements Territoriaux Intégrés) auprès de la Région Ile-de-France</p>	807 692 €
SANTE	<p><b>Création d'un équipement de santé pluridisciplinaire</b></p> <p>⇒ Lieu : à déterminer</p>	1 160 000 M € (estimation pour 15 praticiens)
TRANSVERSES (Dév. Eco, Santé, Accès aux droits)	<p><b>Acquisition d'un véhicule utilitaire aménagé pour assurer des permanences au cœur des quartiers</b></p>	30 000 €

⇒ Coût total : 1 997 692 M €

## 2.2- DECLINAISON DES PROJETS D'INVESTISSEMENT A L'ECHELLE DES COMMUNES

Les projets d'investissement ci-après sont présentés en annexe 1 du présent contrat de ville.

### Sainte-Geneviève-des-Bois

Thématiques	Finalités	Objectif	Actions	Coût
URBAIN	Requalifier la Place Dimitrov, cœur du quartier prioritaire (ANRU 1)	Proposer un équipement à vocation culturelle pour l'ensemble de la ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une <b>médiathèque « nouvelle génération »</b>, Place Dimitrov.</li> </ul>	7.2 M€
		Valoriser le cadre de vie et le panorama urbain de la place principale des Aunettes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménager et paysager la <b>place Dimitrov</b> pour répondre aux besoins d'accès de l'équipement et harmoniser le cadre de vie.</li> </ul>	780 000 €
	Requalifier les espaces extérieurs des quartiers réglementaires.	Répondre aux besoins d'aménagements de la résidence des Siroliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours de définition (délai nécessaire pour associer les habitants et coproduire les actions).</li> </ul>	En cours d'élaboration
VIE SOCIALE	Faciliter les initiatives collectives.	Disposer d'un lieu ressources consacré aux associations (ANRU 1).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un « <b>Centre de Ressources associatif</b> », espaces et moyens logistiques mutualisés.</li> </ul>	1.8 M€
	Faciliter la participation des habitants.	Disposer d'un lieu de vie dédié au « Conseil Citoyen »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une « <b>Maison des projets</b> » attenante au CDR associatif.</li> </ul>	
	Rendre plus visible les animations délivrées en direction des familles (ASV, ASL, actions collectives, ....)	Centraliser les actions relevant d'un centre social ou socioculturel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un espace « <b>Centre social</b> » ou « centre socioculturel » à destination des familles.</li> </ul>	
	Redynamiser la coursive de St Hubert.	Faire une offre globale incitative pour le développement de l'ESS.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rénover des <b>locaux RDC de la coursive de St Hubert</b> pour implanter des structures de l'ESS.</li> </ul>	400 000 €
ACTIVITES	Développer les lieux d'activités à vocation culturelle, sociale et solidaire.	Créer un lieu dédié aux activités nécessitant des surfaces importantes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Requalifier l'<b>ancienne piscine</b>, limitrophe, pour y localiser des activités associatives.</li> </ul>	En cours d'élaboration

## Brétigny-sur-Orge

Thématiques	Finalités	Objectif	Actions	Coût
URBAIN	Maintien de commerces de proximité en pieds d'immeuble du quartier La Fontaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répondre aux besoins des familles isolées ou à faible mobilité.</li> <li>▪ Maintenir le cadre de vie des habitants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer le partenariat avec le bailleur dans le cadre de la réhabilitation de son patrimoine et du départ des commerces.</li> </ul>	15 000 € <i>(étude commerciale EPARECA)</i>
	Contribuer au désenclavement et à l'intégration du quartier prioritaire des Ardrets-Branly par l'intégration de la Roseraie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouvrir les résidences pour créer du lien</li> <li>▪ Créer des espaces communs à l'échelle d'un quartier sans discontinuité</li> <li>▪ Mutualiser les moyens</li> <li>▪ Améliorer le cadre de vie des habitants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaménagement des box situés tout autour de la résidence pour contribuer à son <b>désenclavement</b>.</li> <li>▪ Programme de <b>résidentialisation</b> par le bailleur.</li> <li>▪ Aménagement des espaces verts et de l'éclairage.</li> </ul> <i>En cours de négociation avec le bailleur et les habitants.</i>	
	Faciliter les modes de circulation vers la gare et le centre-ville sous toutes ses formes	Favoriser le lien entre l'ex BA 217 et la gare, le centre-ville en intégrant les quartiers les Ardrets-Branly et la Roseraie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Aménagement de liaisons piétonnes et d'espaces verts</b></li> <li>▪ <b>Aménagement</b> d'un axe de communication entre l'ex BA, le centre-ville et la gare (<b>pôle multimodal</b>).</li> </ul>	
ECONOMIE EMPLOI	Favoriser l'insertion socio-économique des habitants	Accueillir la Mission Locale des Trois Vallées et EDI Repère.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabiliter ou créer un espace dédié au sein de la Roseraie.</li> </ul>	11 M € <i>(en cours d'études)</i>
	Favoriser le lien entre les entreprises et les demandeurs d'emploi	Rapprocher et faciliter l'accès à l'emploi des habitants des quartiers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabiliter ou créer un espace dédié à proximité de la Mission Locale.</li> </ul>	
	Créer un espace pour les Jeunes en y associant le PIJ	Favoriser les liens, offrir un espace dédié au bien vivre-ensemble et à la créativité ainsi qu'un accompagnement vers l'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabiliter deux bâtiments proches l'un de l'autre au sein de la Roseraie.</li> </ul>	
VIE SOCIALE	Améliorer les services offerts à la population	Faciliter l'installation d'assistantes maternelles Améliorer les services de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réhabiliter ou créer une petite structure petite enfance</b> au sein de la Roseraie.</li> </ul>	
	Facilité les initiatives collectives, le bénévolat et la participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disposer d'un <b>lieu ressources consacré aux associations</b></li> <li>▪ Maintenir un <b>lieu de rencontres et d'échanges sportif</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabiliter ou créer un espace sur la Roseraie pour y accueillir les associations en un seul lieu proche du quartier réglementaire.</li> <li>▪ Rénover la surface de jeu du City Stade et en faciliter l'utilisation.</li> </ul>	

## Saint-Michel-sur-Orge

### LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Thématiques	Finalités	Objectif	Actions	Coût
URBAIN	Engager une démarche de rénovation urbaine	Réhabiliter l'ensemble de la résidence Boieldieu-Bizet et requalifier les espaces extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une étude pré-opérationnelle en vue de la définition du programme de travaux à engager</li> <li>Engager un processus de rénovation globale des bâtiments sur le plan thermique avec isolation extérieure des enveloppes bâties et pose de VMC</li> <li>Requalifier et revaloriser l'ensemble des espaces extérieurs</li> </ul>	6 835 836 €
		Redynamiser et restructurer le centre commercial Grand Bois et ses abords ( <i>opération isolée</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engager un audit commercial en partenariat avec l'EPARECA</li> <li>Requalifier et revaloriser l'ensemble des espaces publics jouxtant le centre commercial</li> <li>Engager un processus de clarification et de redistribution foncière des espaces privés à usages publics</li> </ul>	3.03 M €
		Requalifier l'entrée nord du quartier et sécuriser le cheminement piéton des collégiens ( <i>opération isolée</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réfection de l'axe nord de l'avenue Saint-Saëns</li> <li>Créer une promenade piétonne et paysagée afin de délimiter les circulations douces et automobiles</li> <li>Réaménager l'ensemble du stationnement</li> </ul>	1.01 M €
VIE SOCIALE	Encourager les initiatives collectives et développer la vie associative	Soutenir l'action des associations et informer les habitants sur la vie associative locale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir un lieu d'accueil, de rencontre et d'échanges inter-associatif.</li> </ul>	250 000 €



## LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Thématiques	Finalités	Objectif	Actions	Coût
URBAIN	Proposer aux habitants des Aunettes un cadre de vie harmonieux avec les lotissements Joncs Marins et favoriser le lien et la mixité sociale au sein de cet espace	<ul style="list-style-type: none"> <li>Requalifier les espaces extérieurs et relier les Aunettes au lotissement des Joncs Marins</li> <li>Répondre aux problématiques de stationnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Restauration et enrichissement des circulations piétonnes</li> <li>→ Création d'espaces verts (chambres de verdure, promenade...) et suppression de mobiliers encombrants et dégradés</li> <li>→ Créer deux voies nouvelles et une place piétonne au cœur de jonction avec le nouveau centre commercial</li> <li>→ Recréer et redéployer les places de stationnement</li> </ul>	2.6 M€
		Permettre aux équipements publics, notamment le CMA et la salle Wiener, d'être en mesure d'augmenter leur qualité de service et leur capacité d'accueil.	<p><b>Pour le CMA :</b> Augmenter la capacité d'accueil à 600 élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Travaux d'isolation, de confort et de sécurité</li> <li>→ Création de locaux techniques et de stockages</li> </ul>	2.04 M €
			<p><b>Pour la salle Wiener :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développer une offre de services adaptée aux activités et aux projets des associations.</li> </ul>	240 000 €

**Coût total estimé pour l'Opération d'intérêt régional : 4 919 050 €**

EDUCATION - CITOYENNETE	Proposer une structure pilote dédiée à la prévention de la délinquance juvénile et à la prévention de la récidive	Faire émerger une synergie commune et aboutir à la mise en place d'une structure innovante	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Avoir une ressource dédié regroupant de nombreux acteurs de terrain présent sur le territoire (SPIP, ADAP, PJJ, CMPP...).</li> <li>→ Permettre de lier la lutte contre la délinquance et la récidive et la mise en place d'ateliers chantiers insertion (ACI) avec une volonté politique de s'inscrire dans une démarche répondant à la loi sur la transition énergétique.</li> </ul>	625 000 €
-------------------------	---	--	--	-----------

### 3. Programmation en fonctionnement

---

#### **Principes de déclinaison territoriale**

*La programmation ci-après pose le cadre directeur qui préside à l'intervention en faveur des quartiers en Politique de la Ville.*

*Les orientations et actions développées sont dimensionnées pour répondre aux différents enjeux à l'échelle des quartiers réglementaires, des quartiers en « veille » et des quartiers « vécus » des communes du contrat de ville du Val d'Orge.*

*La démarche poursuivie se veut d'être au plus proche de la prise en compte des spécificités locales et des actions initiées par les communes et renforce in fine cette nécessité d'avoir une structure commune.*

*De ce fait, la traduction des orientations et actions ne seront pas strictement uniformes sur l'ensemble des territoires.*

*L'avenant au contrat de ville de novembre 2015 permettra de préciser à la fois le chiffrage des projets et les engagements, notamment financiers, des contributeurs du contrat de ville, et l'actualisation de la programmation, enrichie des travaux en cours menés avec les partenaires.*

*Enfin, la « clause de revoyure » du contrat de ville fixée à l'horizon 2017, sera également l'occasion de réajuster les actions et projets de ce contrat, sur la base d'une première évaluation partagée par l'ensemble des acteurs.*

## Présentation générale de la programmation

Une démarche partagée, guidée par une dimension opérationnelle, au plus proche des problématiques et enjeux identifiés au sein des quartiers et dépassant les grands principes d'intention.

<b>THEMATIQUES PRIORITAIRES</b>	<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	
	<b>Développer l'employabilité et l'accompagnement des publics</b>	
	Action n°1	Lever les freins à l'emploi des demandeurs
	Action n°2	Créer un « Forum pour l'Emploi permanent »
	Action n°3	Mobiliser les acteurs de l'emploi en faveur des jeunes des quartiers prioritaires
	Action n°4	Promouvoir l'alternance et le contrat d'apprentissage
	Action n°5	Promouvoir la mesure Emploi d'Avenir auprès des associations et des collectivités
	Action n°6	Développer les dispositifs et les mesures d'insertion professionnelle
	Action n°7	Faciliter la mobilité des publics
	<b>Dynamiser l'activité économique et entrepreneuriale des quartiers</b>	
	Action n°8	Sensibiliser et accompagner à la création d'activité intramuros
	Action n°9	Créer des centres de lancement d'entreprises et aider au démarrage d'activités
	Action n°10	Créer un guide des aides pour la création et le développement d'activités
	Action n°11	Soutenir l'implantation de structures de l'Economie Sociale et Solidaire « Pack « Attractivité »
	<b>EDUCATION - CITOYENNETE</b>	
	<b>Faciliter la prise d'autonomie des adultes</b>	
	Action n°12	Créer des ateliers sociolinguistiques
	Action n°13	Créer un point d'information et d'espace d'initiatives pour les parents
	<b>Lutter contre le décrochage scolaire</b>	
	Action n°14	Pérenniser les dispositifs de Réussite Educative
	Action n°15	Organiser l'émergence de parcours éducatifs et culturels en direction des enfants, jeunes et de leurs familles
	<b>Faire vivre la citoyenneté dans ses dimensions les plus concrètes</b>	
	Action n°16	Promouvoir la citoyenneté auprès des plus jeunes
	Action n°17	Créer une « université Populaire de la Citoyenneté »
	Action n°18	Sensibiliser les agents des services publics et leurs partenaires aux valeurs de la Laïcité
	Action n°19	Le sport, vecteur de cohésion sociale et d'apprentissage à la citoyenneté
	<b>PREVENTION DE LA DELINQUANCE – ACCES AUX DROITS</b>	
	<b>Fédérer les acteurs de la prévention de la délinquance et de la sécurité</b>	
	Action n°20	Favoriser les liens inter-quartiers et intercommunaux entre enfants
Action n°21	Prévenir le manque d'informations relatives aux délits	
Action n°22	Prévenir et lutter contre la récidive	
Action n°23	Engager la création d'une instance de type CISP	
<b>Prévenir les violences</b>		
Action n°24	Mieux prévenir les violences au collège	
Action n°25	Sensibiliser et prévenir les violences faites aux femmes	
<b>Renforcer l'accès aux droits et simplifier les démarches administratives</b>		
Action n°26	Lutter contre le non-recours aux droits	
Action n°27	Consolider les dispositifs et les réseaux d'acteurs	
<b>HABITAT – CADRE DE VIE</b>		
<b>Accès et maintien dans le logement pour un équilibre sociodémographique au sein de chaque quartier</b>		
Action n°28	Améliorer la connaissance des dynamiques d'occupation du parc d'habitat social	
Action n°29	Définir une stratégie partagée de maîtrise du peuplement d'habitat social	

	Action n°30	Coordonner la prévention des impayés locatifs et des expulsions
	<b>Veiller, prévenir et améliorer la situation des parcs d'habitat social et privé</b>	
	Action n°31	Lutter contre la précarité énergétique
	<b>Améliorer la gestion urbaine et sociale et la tranquillité des espaces publics</b>	
	Action n°32	Développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
	Action n°33	Traiter et prévenir les nuisances et sensibiliser au respect du cadre de vie
	Action n°34	Améliorer la réactivité des acteurs de l'Habitat pour traiter les demandes individuelles
<b>AUTRES THEMATIQUES</b>	<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>	
	<b>Intensifier la prévention et favoriser la promotion de la santé</b>	
	Action n°35	Développer les actions d'information et d'éducation à la santé, d'éducation thérapeutique dans le cadre d'une programmation annuelle
	Action n°36	Apporter des réponses en matière de mobilité pour favoriser l'accès à la santé
	<b>Structurer une offre de soins</b>	
	Action n°37	Créer une structure pluridisciplinaire de santé
	Action n°38	Coordination et coopération des acteurs : clé d'une politique territoriale de santé
	Action n°39	Créer un guide pratique santé
	<b>VIE DES QUARTIERS</b>	
	<b>Soutenir les projets à l'échelle des quartiers</b>	
	Action n°40	Appui aux associations et aux initiatives locales
	Action n°41	Faciliter la formation des acteurs associatifs
	<b>Promouvoir les pratiques sportives et culturelles</b>	
Action n°42	Encourager l'accès à la culture et aux pratiques sportives	
<b>THEMATIQUES TRANSVERSALES</b>	<b>EGALITE FEMMES-HOMMES, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS</b>	
	Action n°43	Impliquer les acteurs et partenaires engagés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
	Action n°44	Formation des acteurs : « Comprendre les mécanismes de discrimination et agir ».

⇒ Fléchage des thématiques transversales au sein des fiches actions ci-après :

<b>TT-J</b>	Thématique transversale Jeunesse
<b>TT-EHF</b>	Thématique transversale Egalité Hommes/Femmes
<b>TT-D</b>	Thématique transversale Lutte contre les Discriminations

# Emploi et Développement Economique

---

- ✓ Développer l'employabilité et l'accompagnement des publics
- ✓ Dynamiser l'activité économique et entrepreneuriale des quartiers

## AXE N°1 : Développer l'employabilité et l'accompagnement des publics

## Action n°1 : Lever les freins d'accès à l'emploi des demandeurs d'emplois des quartiers

Pilote	CAVO – Services Politique de la Ville et Développement Economique - Emploi
Partenaire(s) associé(s)	Pôle Emploi, Missions locales, acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, services municipaux de l'emploi, CCAS, MDS...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

## Diagnostic

**Les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires présentent des caractéristiques qui exigent des modalités spécifiques en matière d'accompagnement.** La forte proportion de demandeurs de bas niveaux de qualification met en exergue les besoins en formation : 60% environ des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1 relèvent de niveaux infra IV (inférieur au baccalauréat). Par ailleurs, près de 2/3 d'entre eux ne disposent pas de moyen de locomotion individuel, ce manque de mobilité empêchant de porter candidature pour des emplois en horaires décalés et non couverts par les transports en commun. D'autres problématiques sont dues à la forte fréquence de publics connaissant des handicaps linguistiques importants, notamment à l'écrit, ou encore des freins liés à la situation familiale comme les foyers monoparentaux et les difficultés de garde d'enfants et de services connexes pour permettre la reprise d'emploi.

Plus globalement, on constate également un manque d'autonomie en recherche d'emploi, qu'il s'agisse de consultation des offres ou de maîtrise des codes comportementaux en entretien d'embauche. A ce constat, s'ajoute une carence de l'offre de services de type ateliers collectifs de recherche d'emploi en direction des publics de plus de 25 ans.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier l'ensemble des freins à l'emploi relatifs à la situation individuelle de chaque demandeur.</li> <li>• Coordonner les acteurs de l'accompagnement à l'emploi et de l'action sociale pour répondre simultanément à l'ensemble des freins.</li> <li>• Observer et évaluer le niveau d'autonomie des demandeurs en recherche d'emploi.</li> <li>• Développer des modalités d'accompagnement à l'emploi différenciées suivant le niveau d'autonomie du public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le niveau d'employabilité des demandeurs en abordant leur situation dans sa globalité.</li> <li>• Lever les freins empêchant la reprise d'emploi.</li> <li>• Développer le niveau d'autonomie en recherche d'emploi.</li> </ul>

## Modalités opératoires

⇒ **Création d'une commission partagée** entre les acteurs de terrain de l'action sociale et ceux de l'accompagnement à l'emploi pour coordonner les interventions visant la levée des freins. Les structures participantes désignent un délégué au sein de cette instance partenariale.

Les structures d'accueil et d'accompagnement à la recherche d'emploi identifient (grille support) les freins à la reprise d'emploi et établissent un diagnostic global en distinguant :

- d'une part les freins intrinsèques à la personne suivie (savoirs de base, formation, niveau linguistique, autonomie en recherche d'emploi, ou encore liés à des problèmes comme la santé mentale, physique),
- et d'autre part les freins liés au contexte de la situation individuelle (manque de mobilité, problème de logement, prise en charge d'enfants et modes de garde...etc.). Ce diagnostic est la base d'informations partagée des professionnels de l'accompagnement qui coordonnent les aides légales et facultatives

mobilisables pour lever les freins à l'emploi de façon synchrone.

Par ailleurs, ces professionnels doivent se munir des **outils d'observation nécessaires pour classer le public suivant leur niveau d'autonomie en recherche d'emploi**, en distinguant : les demandeurs d'emploi autonomes, les demandeurs d'emploi ayant besoin de stage collectif de « Techniques de Recherche d'Emploi », et les demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement strictement individualisé, ne disposant pas du niveau de français suffisant.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de bénéficiaires suivis.</li><li>• Nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un accompagnement spécifiques.</li><li>• Nombre d'aides mobilisées pour la levée des freins à l'Emploi.</li><li>• Nombre de bénéficiaires d'une formation qualifiante à l'issue.</li><li>• Nombre de bénéficiaires ayant repris un emploi, en distinguant ceux ayant obtenu un contrat précaire (moins de 6 mois), et ceux ayant obtenu un contrat durable (plus de 6 mois).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respecter les prérogatives de chacun des acteurs agissant sur le champ de l'accès à l'emploi.</li></ul>

#### Moyens et budgets prévisionnels

En cours de chiffrage.

#### Financement

- Droit commun**
- Crédits spécifiques**

## EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### AXE N°1 : Développer l'employabilité et l'accompagnement des publics

#### Action n°2 : Créer un « Forum pour l'Emploi permanent »

Pilote	CAVO- Services Politique de la Ville et Développement Economique - Emploi
Partenaire(s) associé(s)	Pôle-Emploi, Missions locales, Services municipaux de l'Emploi, fédérations des métiers, grandes entreprises privées et publiques, CMA, CCI...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

#### Diagnostic

Le travail de rapprochement et de mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les employeurs est l'aboutissement de celui de recueil des offres et d'accompagnement des candidats.

Certains événements forts de l'année, comme le Forum de l'Emploi du Val d'Orge, ou encore la bourse aux « jobs d'été » de la CAVO, montrent que l'organisation de grands rendez-vous centralisant dans le temps et l'espace ce travail de mise en relation optimise les retombées, au regard du nombre de retours à l'Emploi observés (500 offres d'emploi pourvues chaque année). Par ailleurs, le partenariat de proximité est d'autant plus efficient avec les facilités logistiques offertes aux recruteurs lorsque ceux-ci disposent d'un lieu de rencontre fédérant un vivier important et élargi de candidats.

En dépit de ce constat, il n'existe pas de lieu permanent identifié pour localiser les informations collectives et les campagnes de recrutement d'employeurs importants : SNCF, RATP, transporteurs, Armée, grande distribution, assureurs, administration... sont autant d'acteurs essentiels à la politique locale pour l'Emploi qui pourraient bénéficier d'un lieu fédérateur : un « Forum pour l'Emploi permanent ».

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un lieu de centralité réunissant les acteurs économiques recruteurs offrant des emplois de façon constante.</li> <li>▪ Organiser des campagnes d'information sur les métiers et les emplois ouverts portés à la connaissance des candidats.</li> <li>▪ Offrir une logistique de rapprochement propre aux actions événementielles au sein d'un espace permanent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Raccourcir les délais de recrutement par la centralisation des candidatures et des mises en relation.</li> <li>▪ Optimiser les retombées des mises en relation.</li> <li>▪ Permettre aux recruteurs de disposer d'une logistique (lieu et moyens matériels) facilitant leur travail de diffusion des offres et de recrutement.</li> </ul>

#### Modalités opératoires

**Créer un lieu de centralité mettant à disposition des employeurs et des candidats une logistique adaptée aux mises en relation, à la sélection des profils et aux recrutements** : des espaces dédiés à la tenue d'informations collectives portant sur les profils des postes, les pré-requis et les critères de sélection à l'embauche. Il peut s'agir de grandes entreprises recruteuses de façon constante ou encore d'entreprises en cours d'implantation dans le bassin d'emploi. Ce même espace intègre des bureaux dédiés à la tenue d'entretiens individuels de pré-recrutements (sélection) et de recrutements. En amont, une action préparatoire se donne pour objectifs d'identifier les principaux partenaires économiques (entreprises) pour faire connaître ce projet de « Forum de l'Emploi permanent » afin d'établir une programmation (calendrier) : grandes entreprises privées et publiques, fédérations des métiers, et de leur dédier des créneaux spécifiques récurrents.

Il s'agit tout autant, lors de ces animations, de **faire connaître certains métiers parfois ignorés du grand public et de privilégier l'Emploi de proximité en s'adressant aux candidats du territoire**. Un **ciblage spécifique vers les emplois de bas et moyens niveaux de qualifications** sera opéré au regard de la typologie des demandeurs d'emploi résidents au sein des quartiers réglementaires de la Politique de la Ville.

Ouvert à tous, ce nouveau lieu de centralité se veut aussi vecteur de mixité des publics, en offrant des réponses partagées indépendamment des origines géographiques et sociales.